

ptifé, & que Monsieur le Gouverneur feroit fâché si on ne le plaçoit au Cimetiere des François. Attend, fit-il au Pere, ie te feray donner ce que tu desires; il s'en va de ce pas voir les parens du defunct, leur fait vne belle harangue, declarant l'affection que nous portions à leur Nation, l'affistance que nous rendions à leurs malades, & les honneurs que nous faisions à leurs morts. Auffi-toft [83] la mere acquiesce à nostre desir, & ce Capitaine presse la ieunesse d'aller querir le corps, & de nous le mettre entre les mains. Comme le Pere les preffoit; l'un d'eux repartit, Ne te haste pas tant, peut estre que son ame n'est pas encore fortie de son corps, qu'elle est encor au bout de sa teste, & cependant il y auoit deux iours qu'il estoit mort. Le Pere ayant receu ce depost, fit preparer les choses necessaires au conuoy, & donner aduis à Monsieur de Montmagny nostre Gouverneur de tout ce qui se passoit. Cét homme de pieté & de courage, qui auoit trois iours auparauât, faisant son entrée au País, aydé à donner l'entrée à l'Eglise, & à la grace, à vn pauvre Sauvage, comme ie vay dire tout maintenant, quitta les delineamens des fortifications qu'il traçoit, & qu'il fait maintenant bastir, pour honorer ces funerailles de sa presence. Il prend luy mesme vn flambeau, ou vn cierge en main. Monsieur le Cheualier de l'Isle son Lieutenant en fit autant, Monsieur de Repentigny, Monsieur de saint Iean, tous braues Gentilshommes, quantité de foldats, & d'autres personnes rendirent les derniers deuoirs à ce [84] nouveau Chrestien. Le Pere Garnier & le Pere Chastelain, portoient son corps, que les Sauvages suiuoient, avec beaucoup de modestie & de silence. Comme on vint à le descendre dedans la